

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Vous avez choisi de scolariser votre enfant* dans un de nos établissements scolaires ou votre enfant change d'école à la rentrée, vous devez effectuer votre inscription en Mairie avant de contacter l'école :

1. Inscription en Mairie

Documents nécessaires à l'inscription :

- Justificatif de domicile,
- livret de famille,
- certificat de radiation de l'école précédente,
- dossier d'inscription scolaire
(disponible sur www.villelonguejumelles.fr)

2. Inscription aux services périscolaires.

Rendez-vous sur le portail famille via le QR code ci-contre

Portail Famille



3. Admission à l'école

Documents nécessaires à l'admission :

- certificat d'inscription délivré par la mairie,
- livret de famille (page parents et enfants)
- carnet de santé (vaccins à jour)
- certificat de radiation de l'école précédente.

Pour les admissions, merci de contacter l'école afin de prendre rendez-vous :

École A. Boissin (maternelle)	Longué	Mme Bondu (déchargée les vendredis)	02 41 52 17 85
École R. Renard (élémentaire)	Longué	Mme Lefebvre (déchargée les lundis)	02 41 52 12 25
École F. Landreau (maternelle et élémentaire)	Jumelles	Mr Suarez-Lachaud (A partir de 16h45)	02 41 59 82 30

* Inscription possible pour les enfants à partir de 2 ans nés entre le 1^{er} janvier et le 31 mars
(sous réserve des places disponibles)